

N°50-2018

Séance du mardi 30 octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	31	32

Date de la convocation
17 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi trente octobre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick, ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MENACQ Bernard, MANCIET Aline et DUPOUY André, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe, GARBAY Stéphane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, BELTRI Joseph, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith et GARET Gilles, PERCHEDE : CUVELIER Christian (suppléant de MARIN Alain), SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, NOGARO : LAPEYRE Josiane, COMBRES Roger (pouvoir à PEYRET Christian), PERCHEDE : MARIN Alain (remplacé par CUVELIER Christian).

Absents : MANCIET : CENENT Frédéric, NOGARO : MARQUE Magali et HAMEL Bernard.

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

06 novembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : Marchés publics, adhésion à la plateforme mutualisée du Centre de Gestion du Gers

Madame la Présidente **EXPOSE :**

A compter du 1^{er} octobre 2018 tout marché d'un montant supérieur ou égal à 25 000 euros doit faire l'objet d'une publication dématérialisée sur un "profil acheteur" afin d'offrir aux acteurs économiques un accès en ligne aux avis d'appel public à concurrence (AAPC) et aux dossiers de consultation des entreprises (DCE).

Pour répondre à ce besoin le CDG32 en partenariat avec le Conseil Départemental du Gers a décidé la mise en place d'une Plateforme Départementale Mutualisée de Dématérialisation des Procédures de Marchés Publics.

Une convention proposée par le CDG32 a été par ailleurs communiquée à chaque conseiller communautaire. Les modalités de tarification proposées sont les suivantes :

Strate démographique et type	Tarif annuel d'adhésion en euros à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Communes de moins de 500 h	50
Communes de 500 à moins de 1000 h	75
Communes de 1000 à moins de 3500 h	150
Communes de 3500 et plus, EPCI de toutes natures et Syndicats mixtes	350

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE**, l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics proposée par le CDG 32, **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Elle, la Présidente,



Elisabeth DUPUY-MITERRAND.